

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE
DE
29160 – CROZON

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à dix-huit heures,

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de M. Patrick Berthelot, Maire de Crozon.

DATE DE CONVOCACTION

04.04.2024

DATE D’AFFICHAGE

16.04.2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En Exercice	29
Présents	23
Votants	29

Conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Fanchon Le Monze, 1^{ère} adjointe, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du Compte administratif.

Etaient présents : Tous les conseillers en exercice à l'exception de :

- Maxime Léonard avec procuration à Patrick Berthelot
- Philippe Brun avec procuration à Fanchon Le Monze
- Valérie Pitel avec procuration à François-Xavier Deflou
- Gaëlle Dorée avec procuration à Gaëlle Vigouroux
- Françoise Ségalen avec procuration à Chantal Sévellec
- Jean-Luc Guénnéguès avec procuration à Noël Blanchard

Formant la majorité des membres en exercice.

Clélia Gaudin a été élue secrétaire de séance.

Absente : Flavie Robin, Trésorière

Assistaient également à la séance :

Emmanuelle Touchain-Le Gallou, Directrice générale des services – Brigitte Tertu, responsable des Finances -Yoann Lotte, chargé de communication – Catherine Caparros, responsable des ressources humaines – Marina Ely, Assistante de Direction

N° 016/2024

OBJET :

1 – FINANCES

1-4) Budget 2023 – Budget principal et budgets annexes – Affectation des résultats et transfert du budget assainissement sur le budget principal

Budget comptabilité principale

Il est précisé au conseil que le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 s'élève à + **1 803 632,12 €**.

Il y a lieu de procéder à son affectation.

Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture de Quimper au titre du contrôle de légalité le
le
et qu'elle a été notifiée aux intéressés le

Le Maire

Accusé de réception en préfecture
029-212900427-20240411-16-2024-DE
Date de télétransmission : 15/04/2024
Date de réception préfecture : 16/04/2024

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

A l'unanimité,

au vu du Compte Administratif 2023, procède à l'affectation du résultat comme suit :

POUR MEMOIRE	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT N – 1	
A) RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du Signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 1 782 126,24
B) RESULTATS ANTERIEURS REPOTES	
Ligne 002 du Compte Administratif N – 1 précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 21 505,88
C) RESULTAT A AFFECTER = A + B (Hors restes à réaliser)	+ 1 803 632,12
D) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT N – 1 (précédé de + ou -)	
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (Excédent de financement)	+ 2 735 986,56
E) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT N – 1	
Besoin de Financement	- 728 883,73
Excédent de financement	
F) EXCEDENT DE FINANCEMENT	+ 2 007 103,16
DECISION D'AFFECTATION (pour le montant du résultat à affecter en C)(ci dessus)	
1 – AFFECTATION EN RESERVES R 1068 EN INVESTISSEMENT	+ 1 803 632,12
G) = au minimum couverture du besoin de financement F	
2 – H) REPORT DE FONCTIONNEMENT R 002	

A Crozon, le 12 avril 2024

Le Maire,



Patrick BERTHELOT